

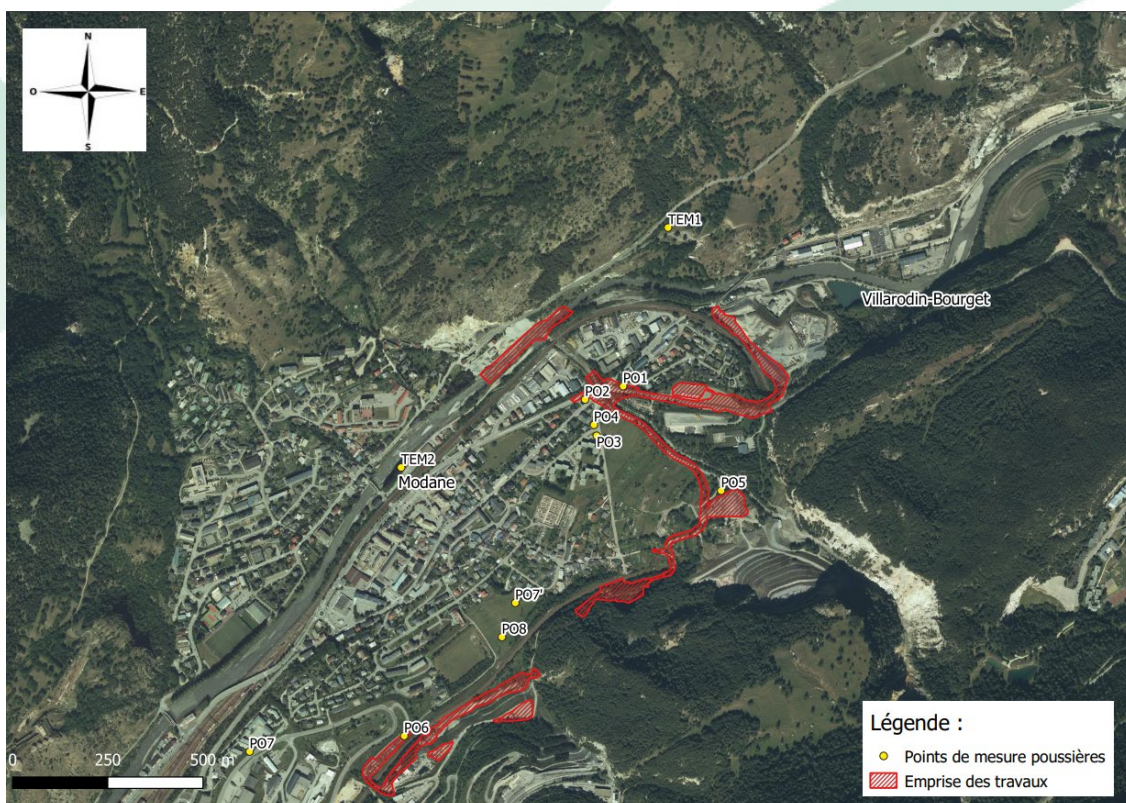
#4ème trimestre 2022

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Autour du cours d'eau Saint-Antoine : démolition du pont, réalisation des travaux de voirie permettant l'utilisation du pont provisoire, raccordement aux réseaux, mise en place de candélabres. Arrêt de chantier à partir du 25/11 (trêve hivernale).

Réalisation du confortement des ouvrages de franchissement des tunnels SNCF du Saint-Antoine et Rieux Roux, démolition du stand de tir, opérations de terrassement (remblais/déblais), et réalisation des clous d'essai des futures parois clouées.

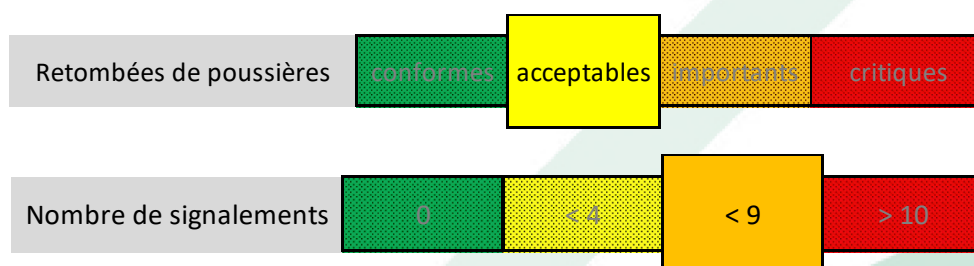
## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Un unique dépassement de la valeur seuil observé sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.  
Quelques signalements rapportés par des riverains.



## SYNTHESE DES MESURES

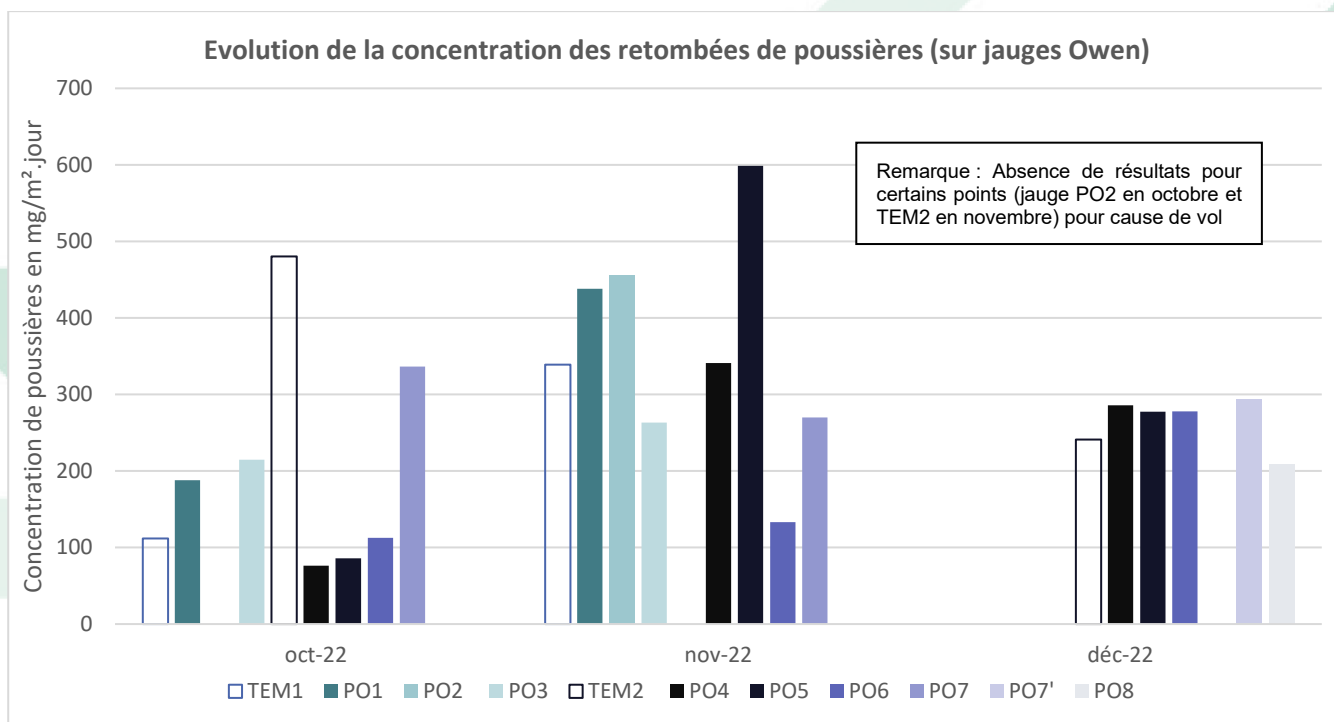
ANNEE 2022	Septembre-Octobre 2022	Octobre-Novembre 2022	Novembre-Décembre 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour) (1)	100%	88%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	1	3	0

(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrément observés au 4<sup>ème</sup> trimestre respectent la valeur objectif de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour, à l'exception de ceux obtenus au mois de novembre pour la jauge PO5.



#4<sup>ème</sup> trimestre 2022

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Quatre signalements relatifs aux poussières enregistrés sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
17/10/22	Emission de poussières	Ouvrage St Antoine, à proximité des jardins	Poussières générées par la découpe de plaques de coffrage destinées au confortement de l'ouvrage St Antoine.	Opération très brève (30min) et ponctuelle
10/11/22	Emission de poussières	Elevage implanté à proximité de la voie d'accès aux jardins	Réalisation des micropieux sur l'ouvrage St Antoine.	Ajout de jauges de suivi dans le pré de l'agriculteur. Pour mémoire, un système de brumisation de la foreuse est en place depuis juillet 2022. Renforcement de l'arrosage.
15/11/22	Emission de poussières			
16/11/22	Emission de poussières	Champ entre voie SNCF et rue André Lebon	Réalisation des clous d'essai des parois clouées tête amont et aval.	Ajout de deux jauges de suivi de poussières dans le champ concerné

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**